

Le vendredi 18 janv 2008

## Piscine à Blainville: l'Ordre des architectes ouvre une enquête

[Éric Clément](#)

La Presse

**L'Ordre des architectes du Québec a ouvert une enquête dans le dossier du projet de construction d'une piscine à Blainville dont le processus d'appel d'offres est critiqué par l'opposition de cette ville des Laurentides estimant qu'il a manqué de transparence.**

Pour le syndic de l'Ordre, Pierre Collette, le fait que Blainville ait mis son logo sur cinq plans préparés par la firme Tremblay L'Écuyer Architectes Associés (TLAA) est considéré comme du «plagiat, car il y a un droit d'auteur sur tout plan d'architecte». Il dit que même si la Ville affirme que ces plans sont des «esquisses», «seuls les architectes peuvent produire ce genre de plans».

L'article 3.04.01 du Code de déontologie des architectes dit: «L'architecte doit identifier de sa signature et de son sceau tous plans, devis ou cahiers de charges préliminaires ou d'exécution»

«La firme nous a envoyé ces cinq plans sans son logo», a dit Paul Allard, directeur général de la Ville, mardi soir, lors du conseil municipal. «Si la Ville prétend que l'architecte a fourni des plans comme ça, l'architecte serait alors en infraction par rapport à son code de déontologie, même s'il s'agit d'une esquisse», dit M. Collette.

TLAA n'a pas été payée pour participer à l'élaboration du document de soumission, a dit M. Allard. L'Ordre dit que rien n'empêche une firme de fournir des services gratuitement. TLAA fait partie du consortium retenu pour réaliser le projet.

Pourquoi Blainville n'a-t-elle pas lancé d'appel d'offres pour concevoir ce projet, ce qui aurait écarté toute suspicion qu'elle ait voulu favoriser une firme en particulier?

«J'ai fait confiance à mon administration», répond le maire François Cantin. Mais pourquoi avoir choisi TLAA? «Parce qu'on connaît l'entreprise», dit Paul Allard.

Une architecte qui a lu l'article de *La Presse* de mardi a fait remarquer que dans le plan comportant le logo de Blainville, un escalier de secours a disparu par rapport au plan conceptuel. Est-ce conforme au Code national du bâtiment par rapport à la sécurité incendie? *La Presse* a voulu parler de ce sujet à TLAA mais la firme n'a pas rappelé.

Du côté de l'Ordre des ingénieurs du Québec, le président, Zaki Ghavitian ne veut pas commenter ce cas de Blainville. Mais «d'un point de vue personnel», il dit que le fait qu'une firme d'ingénierie (Roche Ltée dans ce projet) ait participé à l'élaboration du document de soumission et qu'elle ait ensuite fait partie d'un consortium qui a présenté une soumission (et obtenu le contrat) est «le genre de chose qu'il faut éviter car c'est vraiment un conflit d'intérêts comme on dit».

Le ministère des Affaires municipales ne peut dire si Blainville a erré lors de l'appel d'offres. Cela prendra une plainte officielle formulée par un citoyen pour que le ministère se penche sur ce cas.

Le maire et son directeur général sont en tout cas persuadés que tout le processus s'est fait dans les règles de l'art. M. Allard dit d'ailleurs qu'il a déjà vu des cas de firmes ayant préparé la conception d'un projet et participé au document de soumission et qui, pourtant, n'ont finalement pas été retenues après avoir soumissionné.

Aux citoyens présents au conseil, M. Cantin a dit être très fier de pouvoir bientôt doter Blainville d'un centre aquatique en prévision des Jeux du Québec de 2009. Mais ce dossier est très émotif. Un conseiller municipal, Normand Dupont, a même apostrophé mardi soir un citoyen de la salle qui avait posé une question sur cette affaire et M. Dupont a dû s'excuser auprès du citoyen à la demande d'une conseillère et du maire Cantin.